

REGLEMENT demoniac lenses

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS DEMONIAIC PARTY – HALLOWEEN 2025

Article 1 – Organisateur

Le jeu concours « Demoniac Party – Halloween 2025 » est organisé par **CVE**, société spécialisée dans la distribution de lentilles de contact fantaisie, via les réseaux sociaux officiels de la marque **Demoniac Lenses**.

Article 2 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en **France métropolitaine**, à l'exclusion des membres du personnel de l'entreprise organisatrice et de leurs familles.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

Acheter une paire de lentilles Halloween Demoniac Party entre le **7 octobre et le 2 novembre 2025 inclus**, auprès de l'un des canaux suivants :

- Un **opticien revendeur agréé** de la marque Demoniac Party
- Le site www.demoniac-lenses.com

Poster une photo sur LinkedIn, Instagram ou Facebook montrant le participant portant les lentilles achetées.

Liker le post officiel du concours.

Suivre le compte officiel de CVE sur le réseau concerné.

Chaque participant ne peut soumettre **qu'une seule participation** (une photo unique).

Article 4 – Désignation des gagnants

Un jury interne à **CVE** sélectionnera **trois gagnants** parmi les participants respectant toutes les conditions ci-dessus, selon les critères suivants :

- Originalité du déguisement
- Qualité de la photo
- Esprit Halloween

Les gagnants seront **dévoilés le lundi 3 novembre 2025** sur les réseaux sociaux officiels de Demoniac Lenses.

Article 5 – Dotation

Chaque gagnant (3) se verra **rembourser le coût de son costume**, dans la **limite de 30 € TTC**.

Une **preuve d'achat du costume (ticket, facture, capture de commande)** sera demandée pour valider le gain.

Le remboursement se fera par virement bancaire ou bon d'achat dans un délai maximum de **30 jours** après validation.

Article 6 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera automatiquement annulée.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du concours sont utilisées exclusivement pour sa gestion (sélection des gagnants et envoi des lots).

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en écrivant à : contact@demoniac-lenses.com .

Article 8 – Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation complète du présent règlement, disponible sur simple demande ou consultable en ligne sur www.demoniac-lenses.com.